

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal

Communauté de Communes

de Moselle et Madon

Commune de

CHAVIGNY

RECLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé

Echelle : 1/2000

Document conforme à celui annexé à la délibération

du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025

portant approbation de l'élaboration du PLUi.

Le président :



- LEGENDE :
- ★

Eléments bâtis

(Art. L151-19 du CU)

●

Eléments végétaux

(Art. L151-23 du CU)

■

Espace Boisé Classé

—

Sentier à protéger (dont PDIPR)

—

Recul vis-à-vis de la forêt

—

Linéaire de protection artisanal et commercial

Eléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger

■

Emplacement réservé

■

Recul obligatoire des constructions

▲

Alignement des façades principales

■

Zone d'implantation obligatoire des façades principales

■

Zone d'implantation obligatoire des constructions

■

Secteur concerné par une OAP

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal
Communauté de Communes
de Moselle et Madon

Commune de
CHAVIGNY

RECLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé Echelle : 1/4000

Document conforme à celui annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025
portant approbation de l'élaboration du PLUi.

Le président :



LEGENDE :

Eléments bâtis
(Art. L151-19 du CU)

Eléments végétaux
(Art. L151-23 du CU)

Espace Boisé Classé

Sentier à protéger (dont PDIPR)

Recul vis-à-vis de la forêt

Linéaire de protection artisanal
et commercial

Eléments remarquables
du patrimoine architectural
et paysager à protéger

Emplacement réservé

Recul obligatoire des constructions

Alignement des façades principales

Zone d'implantation obligatoire
des façades principales

Zone d'implantation obligatoire
des constructions

Secteur concerné par une OAP

